

Document à retourner à la Fondation Palladio

**Fondation Palladio**

sous l'égide de la Fondation de France  
5 bis rue Volney  
75002 Paris

Afin de soutenir l'action de la Fondation Palladio, sous l'égide de la Fondation de France :

La soussignée :

- Entité \_\_\_\_\_
- Représentée par \_\_\_\_\_
- Fonction \_\_\_\_\_
- Adresse postale \_\_\_\_\_
  
- Téléphone \_\_\_\_\_
- E-mail \_\_\_\_\_

s'engage, ès-qualité, à verser<sup>1</sup> la somme de \_\_\_\_\_ € au titre de 2020 ainsi que  
sur les \_\_\_\_\_ années suivantes.

Pour ce faire :

- Adresse ci-joint un chèque établi à l'ordre de Fondation de France - Fondation Palladio.  
ou
- Effectue un virement sur le compte HSBC de la Fondation de France - Fondation Palladio.  
IBAN : FR76 30056005110511001966 453 – RIB joint

**FORMES DE RECONNAISSANCE<sup>2</sup> :**

- Concourir à la réflexion et à la production de la Fondation
- Accéder aux événements organisés par la Fondation
- Développer votre réseau professionnel et RH
- Valoriser votre engagement sociétal

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet

<sup>1</sup> En l'état actuel de la réglementation fiscale, les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % du don plafonné à 5 % du chiffre d'affaires. En cas de dépassement du plafond, le solde peut être reporté sur les cinq exercices suivant le versement. Pour un don de 25.000 €, la réduction d'impôt est de 15.000 € et le coût net de 10.000 €. Le reçu fiscal sera transmis par la Fondation de France, par e-mail ou par courrier postal.

<sup>2</sup> Ces formes de reconnaissance ne pourront pas excéder le seuil fixé par la réglementation fiscale.